



Journée de solidarité par anticipation pour 2010 pour un cdd

Par **nmarianne**, le **16/09/2009** à **22:17**

Bonjour,

je viens d'être engagée en cdd pour 2 mois et demi depuis le 14 sept 2009.

on me demande dès le premier jour d'effectuer 7 heures de travail en plus pour la journée de solidarité de l'année prochaine en 2010 (donc pendant ma période d'essai de 15 jours).

je trouve cela étonnant, j'ai travaillé en intérim et je ne me suis jamais trouvée face à cette situation, cela ne devrait il pas être au prorata de la durée du cdd.

suis je dans mon droit si j'effectue seulement les heures au prorata des 2 mois et demi. puis je refuser d'effectuer ses heures ?

je vous remercie vivement de répondre à cette question.

cordialement
nmarianne

Par **Visiteur**, le **17/09/2009** à **13:22**

bonsoir,

curieux.... c'est la première fois que j'entend ça....

on ne fait la journée de solidarité que le jour fixé par l'employeur...

non la journée ne se fait pas au prorata de la durée du contrat...